



Description et champ d'application du prix

Prix d'excellence HERA

Higher Education and Research Awards for Future Generations

Un programme de la Fondation pour les Générations Futures



En partenariat avec



Description du prix

Le HERA Award Sustainable Architecture est un **prix annuel doté de 2500 euros**. Il valorise et récompense des mémoires ou travaux de fin d'études de niveau master qui adoptent une approche systémique, à 360°, propre à un développement soutenable pour faire avancer la réflexion et/ou les pratiques liées à l'architecture. Il s'agit plus concrètement de la recherche de solutions vers un mode de construction et d'habitat plus soutenable pour la planète et ses populations.

Le HERA Award Sustainable Architecture est organisé en partenariat avec le Fonds Philippe Rotthier pour les Générations Futures.

Pourquoi est-il fondamental que de nouvelles générations d'architectes intègrent les différentes dimensions d'un développement soutenable ?

L'espace bâti, public ou privé, est au cœur de notre rapport aux autres et à notre environnement. Sa conception est déterminante pour améliorer les conditions d'existence des communautés humaines, dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes. Confronté aux nouvelles normes en matière de constructions et aux changements de nos modes de vie, il est important de trouver des solutions innovantes et soutenables pour encourager le développement d'un habitat, soucieux du bien-être des habitant-e-s et respectueux de leur environnement, adapté aux générations futures.

« Le développement durable remet en cause les pratiques de construction du siècle dernier, gaspilleuses en énergies et en paysages, coûteuses en maintenance et destructrices de lien social. L'accessibilité à un habitat viable, qui favorise les solidarités, qui soit efficace sur le plan environnemental, économe en ressources et créateur d'esthétique est un défi pour nos sociétés contemporaines. C'est aussi celui des architectes qui constatent que la demande de "durabilité" ne permet plus de concevoir et de réaliser des ouvrages comme par le passé. »

Ordre des Architectes français 2004

Critères d'éligibilité et de sélection

Pour être recevable, le mémoire (de niveau master) doit avoir été défendu dans une université ou haute école de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec un grade de distinction minimum, durant la période mentionnée dans le règlement de l'édition en cours.

Le prix annuel concerne principalement des masters en ingénieur civil architecte ou en architecture. Les candidatures issues d'autres filières seront acceptées pour autant qu'elles répondent aux critères d'éligibilité (voir règlement de l'édition en cours).

Le jury vise à distinguer les dossiers candidats qui répondent le mieux aux trois critères suivants :

- ❖ Répondre au plus près et de manière soutenable à un enjeu majeur pour la société ;
- ❖ Adopter une approche systémique, à 360°, propre à un mode de développement soutenable ;
- ❖ Faire preuve d'« innovation soutenable », en faisant avancer au plus loin les pratiques, la connaissance ou la réflexion en matière de développement soutenable.

Enjeu majeur pour la société

Les mémoires de fin d'études devront avoir investigué et contribué à apporter des réponses soutenables à un ou plusieurs des enjeux fondamentaux de développement soutenable auxquels nos sociétés font face, conceptualisés autour des 17 Objectifs de Développement Durable définis par le *Programme de développement durable à l'horizon 2030*, adopté lors du sommet historique de l'ONU en 2015 (<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>).

Approche systémique, à 360°

Le développement soutenable représente un défi pour l'éducation supérieure, la recherche scientifique et la production de connaissances en général : il met en avant l'intégration d'éléments en interactions complexes, là où la science moderne et les disciplines traditionnelles se sont attachées à démultiplier la décomposition des objets de recherche, débouchant sur des savoirs spécialisés.

Ainsi, le mémoire de fin d'études se caractérisera par une approche intégrative, systémique, à 360°, dans le traitement de l'objet d'étude : formulation des questions de recherche, choix des données à analyser, analyse ou développement du projet, formulation des conclusions.

Cette approche systémique se positionnera autant que possible par rapport à l'intégration des 4 dimensions du développement soutenable (« 4 P ») : l'environnement (planet), le social (people), la prospérité (prosperity) et la participation (participation).

Des exemples de points d'attention généraux et adaptés au domaine de l'architecture sont présentés ci-dessous pour chacune de ces 4 dimensions (cf. « Pistes pour intégrer les différentes dimensions du développement soutenable »).

Innovation soutenable

Le mémoire devra avoir débattu ou proposé une alternative innovante et soutenable par rapport aux modes classiques actuels « non soutenables » d'action et/ou de cadre de réflexion. Si une alternative n'est pas encore imaginable, les conditions de la recherche d'une telle alternative devront avoir été étudiées.

Pistes pour intégrer les différentes dimensions du développement soutenable au domaine de l'architecture

Important !

Il n'est pas attendu que les mémoires présentés rencontrent l'ensemble des préoccupations présentées ci-dessous (cf. « Pistes pour intégrer les différentes dimensions du développement soutenable »). Ils sont à envisager comme des points d'attention potentiellement pertinents dans un mémoire qui veut intégrer les différentes dimensions du développement soutenable par rapport au domaine de l'économie coopérative. Ils ne sont évidemment pas exhaustifs ni tous d'égale pertinence pour le traitement d'un objet d'étude particulier.

L'humain (People)

L'impact sur le bien-être des êtres humains, aux niveaux local et global, à court et long terme.

Exemples de questionnements clés (non exhaustifs) : responsabilité sociale et éthique, accessibilité au plus grand nombre, équité sociale et solidarité, intégration, lutte contre la paupérisation, santé, cadre de vie, éducation et formation, amélioration des liens sociaux et convivialité...

Plus particulièrement, pour ce qui concerne les travaux liés à l'architecture, notamment :

- ❖ Bien-être des occupant·e·s (confort thermique, acoustique, visuel, luminosité, confort d'usage...);
- ❖ Équité sociale (prix abordable pour tou·te·s, mixité sociale...);
- ❖ Santé (qualité de l'air, matériaux respectueux de la santé, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, protection contre températures extrêmes...);
- ❖ Contribution à la vie sociale (ouverture sur le voisinage, espaces de rencontre...);
- ❖ Flexibilité des usages et adaptabilité (évolution des compositions familiales et styles de vie, vieillissement de la population, mixité générationnelle...);
- ❖ Cadre du bâti (relations entre espaces publics et privés, mixité fonctionnelle, intégration dans le territoire...);
- ❖ Ancrage culturel (place pour l'art, la beauté, l'esthétisme, le patrimoine culturel, réflexion sur les ressources et savoir-faire locaux...);
- ❖ Maîtrise de la gestion du bâtiment par les usagers.

L'environnement (Planet)

L'impact sur l'environnement pris au sens large, aux niveaux local et global, à court et long terme.

Exemples de questionnements clés : éco-efficience / impact limité ou positif sur l'environnement et le cadre de vie, climat & gaz à effet de serre, utilisation rationnelle de l'énergie, respect de la nature, sa biodiversité et ses ressources, prévention et gestion des déchets et pollutions, utilisation raisonnée de l'espace ...

Plus particulièrement, pour ce qui concerne les travaux liés à l'architecture, notamment :

- ❖ Performance énergétique et utilisation rationnelle de l'énergie par la réduction des besoins énergétiques, et cela sur la totalité du cycle de vie d'un bâtiment (écobilan, énergie grise des matériaux de construction, matériaux locaux...);
- ❖ Apports énergétiques respectueux de l'environnement (capacité du bâtiment et ses équipements à capturer ou générer sa propre énergie renouvelable);
- ❖ Impact limité sur la nature (consommation de ressources non renouvelables minimisée, matériaux naturels ou recyclés, rénovation, reconversion et réhabilitation, cradle to cradle, prise en compte des éléments naturels et de la biodiversité, matériaux non toxiques pour l'environnement ou l'homme...);
- ❖ Accessibilité et mobilité (localisation, prise en compte des modes de déplacement doux...);
- ❖ Utilisation parcimonieuse du sol (quartier durable, densité adéquate, division de logements existants, urbanisation durable...);
- ❖ Gestion des déchets, de l'eau...

La prospérité (Prosperity)

L'impact économique au sens large, c'est-à-dire tout ce qui permet de maintenir durablement les ressources économiques (monétaires ou non monétaires...), des personnes/organisations et de la collectivité.

Exemples de questionnements clés : approche en coût global et viabilité économique sur le long terme, flexibilité par rapport aux évolutions futures, performance au niveau collectif et pas seulement individuel, utilisation de modèles de financement innovants, transparence des finances et coûts, diversité de financement / autonomie financière, éventuels échanges non monétaires complémentaires (trocs, dons, volontariat) et clarté des comptes, autonomie, solidité par rapport à une évolution des conditions économiques (taux d'intérêt, taxes, inflation), non privatisation des biens communs...

Plus particulièrement, pour ce qui concerne les travaux liés à l'architecture, notamment :

- ❖ Anticipation et flexibilité par rapport aux évolutions à moyen terme et respect des générations futures (changements d'affectation, d'utilisateurs/propriétaires, capacités d'adaptation aux exigences technico-économiques futures, risques majeurs naturels et technologiques...) en minimisant les coûts économiques et écologiques;
- ❖ Économie de ressources financières et humaines pour la construction;
- ❖ Emploi local;
- ❖ Accessibilité financière de l'habitat pour le plus grand nombre.

La gouvernance participative (Participatory governance)

Tout ce qui touche à la manière de procéder pour la prise de décisions, à la participation de chacun-e, aux enjeux de démocratie : qui est écouté, qui décide, qui agit, qui bénéficie, qui est affecté par les conséquences.

Exemples de questionnements clés : transparence et pédagogie, prise en compte des besoins et aspirations de toutes les parties, gestion pacifique des conflits ...

Plus particulièrement, pour ce qui concerne les travaux liés à l'architecture, notamment :

- ❖ Prise en compte des besoins et aspirations de toutes les parties concernées (acteur·rice·s économiques, client·e·s et usagers, citoyen·ne·s, voisinage et autorités locales) et participation de ces groupes à la prise de décision (de la concertation jusqu'à la co-construction en amont) ;
- ❖ Participation citoyenne en amont de projets urbanistiques.